



FONDATION POUR GENÈVE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Remise du Prix 2004 de la Fondation pour Genève

à l'Association pour la prévention de la torture (APT)
et à l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT)

en hommage à Jean-Jacques Gautier

Le jeudi 26 février à 18 heures à UNI BASTIONS

Cette année, le Conseil de la Fondation pour Genève a décidé d'honorer deux organisations actives dans le monde entier et de rendre hommage à celui qui en fut le précurseur, Jean-Jacques Gautier, fervent défenseur des droits de l'homme.

Jean-Jacques Gautier (1912 – 1986), genevois et fondateur de l'Association pour la prévention de la torture (APT), a créé cette organisation dans le but de promouvoir la mise en place de mécanismes de visites des lieux de détention et de prévenir la torture dans le monde. Cette idée novatrice a obtenu, en 1987, une reconnaissance internationale par l'adoption de la Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants, ainsi que par l'adoption par l'Assemblée générale des Nations Unies du Protocole facultatif à la convention contre la torture, en 2002.

Jean-Jacques Gautier est né dans une famille de banquiers, très ouverte sur le monde, imprégnée d'un profond humanisme et ayant conscience de sa responsabilité sociale. Nul doute que l'on peut voir dans sa jeunesse la semence des valeurs qui vont l'accompagner tout au long de sa vie de philanthrope. Après avoir étudié le droit jusqu'au doctorat et pratiqué le métier d'avocat au barreau de Genève, il entre dans la banque familiale en 1946 et devient collaborateur juriste de Pictet & Cie puis l'un de ses associés.

Tout au long de sa carrière, Jean-Jacques Gautier va conduire des activités en faveur des plus démunis : « Les banquiers humanistes, ça existe, c'est même une tradition genevoise dont je me réclame » Il aura ainsi de multiples engagements, tant dans les milieux politiques qu'économiques et financiers avant de se consacrer totalement à la lutte contre la torture. Un combat opiniâtre qui le mènera à la création de l'APT.

L'Association pour la prévention de la torture, créée en 1977 est une organisation non gouvernementale, (ONG) indépendante et basée à Genève. Elle a pour objectif prioritaire de prévenir la torture et les mauvais traitements à travers le monde. L'adoption par l'Assemblée générale de l'ONU, le 18 décembre 2002, du Protocole facultatif à la convention contre la torture, constitue une victoire importante et un succès encourageant pour l'APT. En effet, le Protocole facultatif représente la concrétisation de l'idée novatrice du fondateur de l'association, puisque qu'il instaure un système de visites régulières des lieux de détentions par des organes d'experts indépendants, autant internationaux que nationaux. Le rôle décisif de l'APT dans le processus d'adoption qui a duré près de 10 ans a été reconnu par tous les acteurs institutionnels. L'APT a un rôle consultatif auprès de l'ECOSOC de l'ONU et du

conseil de l'Europe et un statut d'observateur auprès de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples.

Créée plus tard, en 1986, en complément de l'APT, l'**Organisation mondiale contre la torture (OMCT)**, basée également à Genève, est aujourd'hui la seule organisation non gouvernementale à fournir directement aux femmes et enfants victimes de la torture sur le terrain la première assistance juridique, médicale et/ou sociale indispensable. Grâce au réseau SOS-Torture, l'OMCT est à même d'identifier et de vérifier les demandes d'assistance d'urgence et d'octroyer – à moindre coût et dans un délai très bref – l'assistance nécessaire. La fiabilité et l'autorité de l'OMCT reposent sur une conception ascendante de l'action tant pour ses orientations que dans ses priorités. Ce sont les organisations locales qui, confrontées quotidiennement au problème de la torture et des violations massives des droits de l'homme, informent et orientent la stratégie internationale de l'OMCT. Cet attachement à servir les victimes à travers celles et ceux qui, sur le terrain connaissent le mieux leurs aspirations et leurs besoins, constitue la règle fondamentale de l'OMCT et lui dicte son modus operandi.

Le Prix de la Fondation pour Genève est décerné à des personnes ou des institutions ayant contribué au rayonnement international de Genève et en particulier à sa réputation humaniste. Le Conseil de la Fondation pour Genève a ainsi distingué d'éminentes personnalités dans les domaines culturel, scientifique, économique ou humanitaire.

Quelques lauréats : Le Professeur Klaus Schwab, fondateur et président du World Economic Forum (2002), M. Jean-Pierre Jobin, directeur général de l'Aéroport (2001), M. et Mme Jean-Paul et Monique Barbier-Mueller (2000), le Cern (1999), M. Rodolphe Huser, directeur général d'Orgexpo (1998) ou encore Mme Sadako Ogata, Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (1997).

Lieu de la cérémonie : UNI BASTIONS Aula B – 106, rue de Candolle 3 à Genève

Horaire : de 18h00 à 20h00

Objet : Remise du Prix 2004 de la Fondation pour Genève à l'Association pour la prévention de la torture et à l'Organisation mondiale contre la torture, en hommage au travail inlassable de M. Jean-Jacques Gautier, à l'origine de la création de ces deux organisations. La cérémonie sera suivie d'une réception offerte par la République et canton de Genève, la Ville de Genève et la Fondation pour Genève.

Intervenants :

M. Guillaume Pictet, Président de la Fondation pour Genève

Prof. Theo van Boven, Rapporteur spécial de la Commission des droits de l'Homme des Nations Unies (Mme Mary Robinson ayant été dans l'obligation d'annuler sa venue à Genève) pour un éloge aux lauréats

M. Christian Ferrazino, Maire de la ville de Genève

Mme Martine Brunschwig-Graf, Conseillère d'Etat de la République et canton de Genève

M. Sergei Ordzhonikidze, Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève

M. Marco Mona, Président de l'APT et Mme Elisabeth Reusse-Decrey, Présidente de l'OMCT, pour la réponse des lauréats

Coordination contact presse

Tatjana Darany, secrétaire générale de la Fondation pour Genève
079 754 3919 ou 022 749 10 45